

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 5 mars 2024 fixant le nombre de postes ouverts aux concours (un concours externe, un concours interne) pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2024)

NOR : FPTC2400692A

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 5 mars 2024, le nombre de postes ouverts aux concours pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2024) est de 21, répartis par spécialité comme suit :

- concours externe :
 - spécialité archéologie : 2 postes ;
 - spécialité archives : 3 postes ;
 - spécialité monuments historiques et inventaire : 2 postes ;
 - spécialité musées : 5 postes ;
 - spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel : 2 postes ;
- concours interne :
 - spécialité archéologie : 1 poste ;
 - spécialité archives : 1 poste ;
 - spécialité monuments historiques et inventaire : 1 poste ;
 - spécialité musées : 3 postes ;
 - spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel : 1 poste.

(Les modalités précisées dans l'arrêté portant ouverture de concours pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine, session 2024, restent inchangées.)